

PORTER À CONNAISSANCE ET DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS POUR UNE EXTENSION DE CARRIÈRE DE CALCAIRE ET DE SABLE

AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Novembre 2022



**ANNEXE 8 : ATTESTATION DE MAÎTRISE
FONCIÈRE DE LA PARCELLE Y 106 ET
ACCORD DU PROPRIÉTAIRE SUR LA REMISE EN ÉTAT**

**Communes de Bazeilles et Daigny
Département des Ardennes**



ÉTABLISSEMENT MORGAGNI

Attestation de maîtrise foncière et d'accord de réaménagement

Je soussignée, **Monsieur Harold ROBIN** Représentant le GFA de la Fenderie, propriétaire sur le territoire de la commune de Daigny de la parcelle cadastrée section Y n° 106 au lieudit « Chemin de Barbazon », certifie notre accord au projet de réaménagement proposé par la Société des Carrières de l'Est.

La Société des Carrières de l'Est s'engage à réaménager, à l'issue de l'exploitation des matériaux, tout ou partie de la surface de la parcelle Y n° 106 en zone agricole ou boisée et de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation demandé. Ces engagements ne prendront fin qu'après réception par l'inspection des installations classées de sa demande de cessation de travaux, aux termes de l'exploitation conformément au Code de l'Environnement.

Fait à Daigny, le 24/01/2022

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Robin', written over a horizontal line.

